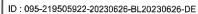
Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023







#### 2023/06-26

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 juin 2023 Date d'affichage : 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

<u>Etaient présents</u>: M.SCHWEIZER François, Mme CHABRIT Corinne, M. FERREIRA Frédéric, Mme ENEE Candice M. MAURICE Jean-Pierre, M. DIGAIRE Sylvain, M. BALLOT Yves, Mme REUSSARD Véronique, M. VINOLAS Jean-Louis.

# Absents ayant donné pouvoir :

M. ARDITTI Pierre à M. Jean-Pierre MAURICE Mme SCHEMBRI Marie Lyne à M. François SCHWEIZER Mme RAYSSEGUIER Nadège à Mme CHABRIT Corinne Mme LOZAC'H Véronique à Mme MAURICE Anne-Marie M. SIMON Vincent à M. BALLOT Yves

Ouverture du Conseil à 19h00

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

M. FERREIRA Frédéric est élu secrétaire de séance.

### Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu l'article L.2121-29 du Code Générale des Collectivités Territoriales

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ; Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57;

Vu l'avis du comptable public en date du 19 juin 2023 pour la commune de Seraincourt au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Considérant que la commune souhaite adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1 er janvier 2024 ainsi que la procédure CFU (compte financier unique) Le conseil municipal après en avoir délibéré

## Vote à l'unanimité

D'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 avec le plan comptable développé;

De préciser que la nomenclature M57 s'appliquera au budget annexe logements

Le Maire, Anne-Marie MAURICE

Maure